

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.168

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 avril 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU
M. JARDONNET représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONTRAT DE COPRODUCTION - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LE SPECTACLE « LES BAINS
PLAGE » DE LA COMPAGNIE MILLE ET UNE VAGUES**

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

D'une part, la Ville de Royan, en partenariat avec la Compagnie Mille et une Vagues, organise durant tout l'été une série de manifestations théâtrales sur plusieurs sites municipaux, tels que le Kiosque de Pontailac, la plage de Pontailac et le Musée de Royan.

La Ville de Royan souhaite conclure un contrat de coproduction avec la Compagnie Mille et une Vagues afin de fixer les modalités d'organisation de la manifestation.

D'autre part, la Ville de Royan souhaite solliciter la Région Poitou-Charentes, à hauteur de 25.000 euros, au titre des aides à la production et à la diffusion du spectacle vivant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de coproduction à intervenir avec la Compagnie Mille et une Vagues et d'autoriser Monsieur Le Député-Maire signer la convention et à solliciter une subvention, au titre des aides à la production et à la diffusion du spectacle « Les Bains de Plage » par la Compagnie Mille et une Vagues, auprès de la Région Poitou-Charentes et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de coproduction avec la Compagnie Mille et une Vagues,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de coproduction avec la Compagnie Mille et une Vagues,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention, à hauteur de 25.000 euros, au titre des aides à la production et à la diffusion du spectacle « Les Bains de Plage » par la Compagnie Mille et une Vagues, auprès de la Région Poitou-Charentes, et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 mai 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD